



**POLITIQUE : Faciliter l'accès des élèves à des activités artistiques, culturelles, sportives, à la citoyenneté, au développement durable**

**TYPE DE SUBVENTION :**

Fonctionnement

Aide au projet

### OBJECTIFS

**Ce que la municipalité vise à travers cette aide :**

- Assurer l'égalité entre les élèves
- Faire découvrir des activités artistiques, culturelles et sportives
- Favoriser l'éducation à la citoyenneté et au développement durable

### CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

→ **Type de bénéficiaires :**

Les écoles publiques et privées du 1er degré, les associations loi 1901

- Justificatifs des dépenses, ainsi que ceux de l'action précédente, le cas échéant

Et en plus pour les associations :

- PV de la dernière Assemblée générale signé du président
- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
- Compte rendu des Conseils d'Administration

→ **Type de projet :**

Activités sportives, culturelles et artistiques, ateliers de sensibilisation, sorties pédagogiques (classes vertes, classes transplantées, classes de découverte, sorties de fin d'année...)

→ **Calendrier de dépôt :**

Tout au long de l'année

→ **Composition du dossier :**

- Dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156\*03.

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

**La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :**

- Intérêt local incontestable
- Découverte d'activités artistiques, culturelles et sportives nouvelles, innovantes ou en lien avec des événements d'actualité
- Sensibilisation ou éducation à la citoyenneté ou au développement durable, notamment en lien avec l'amélioration des comportements en dehors du cadre familial
- Actions pédagogiques, ludiques et informatives en lien avec les thématiques retenues par la Ville
- Pertinence du projet au regard des programmes scolaires.

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction de l'Éducation, 20, rue Tarentaize 42000 Saint-Etienne.

**Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une associa-**

### PERSONNE À CONTACTER

Direction de l'Éducation  
Tél. 04 77 48 77 36  
email : education@saint-etienne.fr

### MODALITÉS DE VERSEMENT :

Paiement en une seule fois.

**POLITIQUE : Aide aux parents d'élèves de l'enseignement public du 1<sup>er</sup> degré**

**TYPE DE SUBVENTION :**

Fonctionnement

Aide au projet

### OBJECTIF

**Ce que la municipalité vise à travers cette aide :**

- Développement de la parentalité, en faisant participer les parents à la coéducation à l'école et dans les structures d'éducation populaire

### CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

→ **Type de bénéficiaires :**

Associations loi 1901

Cerfa n°12156\*03.

- PV de la dernière Assemblée générale signé du président

→ **Type de projet :**

Fonctionnement associatif

Projet éducatif associant les parents

- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos

- Compte rendu des Conseils d'Administration

→ **Composition du dossier :**

Dossier unique de demande de subvention

→ **Calendrier de dépôt :**

Octobre de l'année scolaire considérée

### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

**La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :**

- Intérêt local incontestable
- Représentativité de l'association : appartenance à une fédération ou nombre de représentants élus au(x) conseil(s) d'école(s)

### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction de l'Éducation, 20, rue Tarentaize 42000 Saint-Etienne.

**Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une associa-**

### PERSONNE À CONTACTER

Direction de l'Éducation  
Tél. 04 77 48 77 36  
email : education@saint-etienne.fr

### MODALITÉS DE VERSEMENT :

Versement en une fois.

### POLITIQUE : Réussite éducative : aide au montage d'actions

#### TYPE DE SUBVENTION :

Fonctionnement

Aide au projet

#### OBJECTIFS

##### Ce que la municipalité vise à travers cette aide :

- Favoriser la réussite éducative dans les temps scolaires et périscolaires de l'ensemble des enfants
- Fournir des moyens pédagogiques et d'animations aux enseignants et aux animateurs

#### CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE

##### → Type de bénéficiaires :

- Associations loi de 1901 et autres partenaires institutionnels

##### → Type de projet :

- Associations et fédérations qui oeuvrent dans la coordination d'actions éducatives sur le territoire stéphanois.
- Interface entre le monde enseignant et la collectivité locale.

##### → Composition du dossier :

Dossier unique de demande de subvention Cerfa n°12156\*03.

- Justificatifs des dépenses, ainsi que ceux de l'action précédente, le cas échéant
- PV de la dernière Assemblée générale signé du président
- Compte de résultats et bilan du dernier exercice clos
- Compte rendu des Conseils d'Administration

##### → Calendrier de dépôt :

Octobre de l'année scolaire considérée

#### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

##### La municipalité aidera en priorité les projets qui répondront le mieux aux critères suivants :

- Intérêt local incontestable
- Accompagnement individuel ou collectif des enfants
- Soutien scolaire
- Formation et intervention auprès des enseignants

#### RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Dossier à retirer et à déposer à la Direction de l'Éducation  
20, rue Tarentaize  
42000 Saint-Étienne

**Téléchargement possible sur le site de la Ville de Saint-Étienne, onglet « SaintÉ et vous », Association, rubrique « créer et gérer une association ».**

#### PERSONNE À CONTACTER

Direction de l'Éducation  
Tél. 04 77 48 77 36  
email : [education@saint-etienne.fr](mailto:education@saint-etienne.fr)

#### MODALITÉS DE VERSEMENT :

Paiement en une seule fois